

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 77 (1989)

Heft: 5

Artikel: Banque alternative : à mesure humaine

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-279050>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Banque alternative

A mesure humaine

(bpv) — En novembre 1987 a été créée l'Association de soutien pour une banque alternative suisse. Nous avons ren-

et la Suisse romande.

Cette banque n'existe pas encore, mais étant donné déjà le succès remporté dans la recherche des actionnaires et capitaux (il faut 5 millions et presque 4 sont déjà acquis), l'ouverture est prévue pour 1990.

Etats-Unis, en Angleterre, en Hollande et en RFA. Cette banque sera en liaison avec tous ces circuits alternatifs. Elle doit devenir la banque de tous ceux qui font partie de mouvements œuvrant pour l'environnement, les droits de la femme,



Une banque préoccupée par les questions d'environnement. Sur cette photo Helvetas : destruction de la forêt par le feu au Bhoutan.

contré Françoise Leu, responsable du secrétariat romand, et aussi de l'information et de la promotion du projet. Elle est membre du comité exécutif et fait la liaison entre la direction

Cette future banque se veut alternative car elle veut avoir une politique commerciale et de crédit respectant l'être humain et l'environnement. Il existe déjà des modèles aux

la paix, de tous ceux qui sont engagés dans la politique pour un autre développement, et des groupes et entreprises respectueux de l'être humain et de la qualité de la vie.

Ce projet, d'après Françoise Leu, devrait attirer les femmes qui sont sensibles au problème de la non-transparence et qui ont le désir d'un fonctionnement plus humain.

Dans l'association, actuellement il n'y a que peu de femmes sur les 30 membres du comité directeur, et au comité exécutif F. Leu est la seule sur six. Mais l'idée du futur conseil d'administration de la banque est un quota de 60 % en faveur des femmes, c'est-à-dire pour un conseil de cinq membres trois femmes. Les femmes spécialistes dans les domaines économiques et financiers et intéressées par ce projet sont donc les bienvenues dans cette association. On y attend des femmes qu'elles amènent une autre dimension et leur imagination pour dépasser les schémas traditionnels économiques.

On peut se renseigner pour devenir actionnaire de cette banque alternative, qui essaie d'éveiller le sens des responsabilités de chacun-e et de susciter une nouvelle prise de conscience du rôle de l'argent dans notre société, au secrétariat romand, CP 74, 1218 Grand-Saconnex.

Procréation assistée

Jugement du TF

(pbs) — Le Tribunal fédéral a rendu le 15 mai dernier un jugement important en matière de procréation assistée ; jugement d'autant plus important que la situation de vide juridique dans ce domaine sur le plan fédéral va se prolonger encore probablement une dizaine d'années. Le TF annule deux des dispositions les plus restrictives d'une loi saint-galloise de février 1988, soit l'interdiction de pratiquer l'insémination artificielle avec le sperme d'un donneur autre que le mari, et l'interdiction totale de la fécondation in vitro. Deux recours avaient été déposés contre cette loi, par un médecin et par des patients qui la contestaient au nom de la liberté personnelle. Le TF a admis que les cantons pouvaient limiter l'autorisation d'insémination hétérologue aux couples mariés. Il a supprimé l'interdiction de faire des expériences sur des spermes ou des ovules non fécondés et l'interdiction anticipée de nouvelles méthodes, au nom de la liberté des recherches. Il a admis à la majorité d'une voix que les cantons sont compétents pour édicter des normes pénales et sanctionner des infractions.

Le gouvernement saint-gallois veut connaître les attendus de cet arrêté pour décider s'il peut rouvrir la banque de sperme pour insémination artificielle créée en 1970, et s'il doit réviser l'ensemble de la législation adoptée en 1988. C'est le Grand Conseil qui avait été au-delà, en fait de restrictions, de ce que le gouvernement avait proposé : son projet était conforme aux directives de l'Académie suisse des sciences médicales et à ce qui vient d'être reconnu conforme à la Constitution par le Tribunal fédéral.

Par ailleurs, différents événements relatifs à la procréation assistée et à la technologie génétique sont intervenus ces derniers mois en Suisse et à l'étranger.

En Suisse, « l'appel de Bâle », qui groupait quelque 600 personnes des milieux de gauche et écologistes, a demandé le 16 novembre 1988 l'interdiction de la plupart des recherches et de l'application, même médicale, de la technologie génétique.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE



La Faculté des sciences

ouvre une inscription pour un poste de

PROFESSEUR ORDINAIRE

en physique numérique de la matière condensée

Charge : Il s'agit d'un poste à charge complète, comprenant l'enseignement et la recherche dans le domaine de la physique numérique de la matière condensée. Le nouveau professeur sera, en particulier, chargé de développer l'Institut romand de recherche numérique en physique des matériaux (IRRMA) situé sur le campus de l'EPFL à Ecublens et d'assumer sa direction pour un certain nombre d'années. Le nouveau professeur participera activement à la vie scientifique et académique de l'Université de Genève.

Titre exigé : doctorat ou titre jugé équivalent. Une expérience d'enseignement et de gestion universitaire est souhaitée.

Entrée en fonction : 1er janvier 1990 ou date à convenir.

Les dossiers de candidature comportant le curriculum vitae et la liste des publications doivent être adressés avant le 30 juin 1989 au secrétariat de la Faculté des sciences, 20, quai Ernest-Ansermet, CH-1211 Genève 4, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.